

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2019-2020/2
Titre	CE2D Professionnel
Matière	Matières de l'option groupée : VENTE - Économie de l'Entreprise

**Direction de l'organisation
des jurys**

Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : ÉCONOMIE de L'ENTREPRISE

ATTENTION : Les matières suivantes faisant partie de l'option de base groupée ne sont pas prises en compte dans ces consignes :

Vente et distribution
Connaissance des produits
Art de la vente
Organisation de magasin

Décoration – Étalage
Dactylographie – Bureautique

●●● Programme

Le numéro du programme : **106/2002/249**

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/102-2002-249.pdf>

Rappel : Les consignes qui suivent ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire Professionnel (CE2D) – **VENTE**.

II. Organisation de(s) l'examen(s)

●●● Type d'examen

L'examen portant sur la matière d'Economie de l'Entreprise est un **examen écrit**.

●●● Matériel

Matériel requis : Calculatrice (non graphique), Stylos, Effaceur, Tipp-ex, Bics de couleur, Surligneur, Latte ou Rapporteur, Gomme

Matériel refusé : Feuilles de cours ou de brouillon, GSM, smartphone, tablette, montre connectée et dictionnaire.

III. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

Cette matière sera notée sur 20 points.

●●● Dispense

Pour être dispensé, il faut obtenir une note minimum de 10/20.